	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	2025- n° d'ordre 25067
	SEANCE du : 19 mai 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques

◆ ◆ ◆

Commune déléguée de Saint-Sauveur : travaux d'aménagement de la rue de la belle étoile et travaux de finition du lotissement Les Chardonnerets

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

L'opération concernant les travaux d'aménagement de la Rue de la Belle Etoile et les travaux de finition du lotissement les Chardonnerets a fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée et comporte 2 lots nommés ci-dessous.

Lot n° 01 : TRAVAUX DE VRD
 Pour un montant estimatif de 270 000.00 € HT soit 324 000.00 € TTC,

Lot n° 02 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE
 Pour un montant estimatif de 27 000.00 € HT soit 32 400.00 € TTC.

Afin de signer lesdits marchés de travaux, l'autorisation de signature est sollicitée auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés,
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

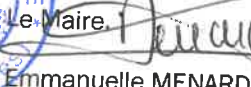
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire, 
 Emmanuelle MENARD

22 MAI 2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / **Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :**